

16 Oyem-Bitam

Oyem/Visite du gouverneur dans les établissements scolaires
Le gouverneur au fait des réalités sur le terrain

Photo : PME

Le gouverneur du Woleu-Ntem, Joël Ogouma (milieu), a fait le tour du propriétaire, ici avec le proviseur du lycée Richard Nguema Bekale...



Photo : PME

... dont les élèves ont été mobilisés pour accueillir leur hôte.



Photo : PME

Séance de travail avec les chefs d'établissements du premier degré à l'Ecole provinciale d'Oyem.

PME

Oyem/Gabon

APRÈS les structures de santé la semaine dernière, le gouverneur de la province du Woleu-Ntem, Joël Ogouma et sa suite, ont effectué, le 12 février, une visite guidée des différents établissements scolaires des premier et second degrés d'Oyem.

Cette visite a débuté par la direction d'Académie provinciale (DAP), où le responsable des lieux, Alain-Paul Abane Nkassa, a présenté à son hôte, les facettes de son institution. La délégation du gouverneur est allée, ensuite, toucher du doigt les réalités du Centre de perfectionnement pédagogique Manfred Mendame Ndong. Ensuite, l'Ecole provinciale d'Oyem a été choisie par l'ensemble des écoles primaires du chef-lieu du septentrion, pour accueillir Joël Ogouma et sa suite. Occasion pour Alphonse Mangongo, inspecteur-chef de la circonscription scolaire du Woleu-Ntem centre, de présenter la cartographie et les difficultés de la base

pédagogique dont il a la charge.

Selon lui, ladite base pédagogique est, de par sa superficie, la plus grande de la province. Elle couvre les cinq cantons du département du Woleu et la commune d'Oyem, et comprend une circonscription scolaire, deux secteurs scolaires catholiques, un secteur scolaire protestant. Pour un total de 154 écoles, soit 94 publiques, 28 catholiques, 17 protestantes et 15 privées laïques. Cette base pédagogique regorge 11 625 élèves, encadrés par 1 201 enseignants. Compte tenu de sa complexité, et par souci d'efficacité, cette circonscription scolaire a été divisée en 7 zones, encadrées par 19 inspecteurs pédagogiques. Alphonse Mangongo regrette que la circonscription dont il a la charge demeure locataire depuis plusieurs décennies, et ne dispose d'aucun moyen roulant.

ABSENCE DE LATRINES. L'inspecteur a donc souhaité qu'il soit envisagé la construction d'un complexe administratif, la do-



Photo : PME

Au lycée technique Bernard Obiang, l'autorité provinciale admirant une table réalisée par les élèves de cet établissement.

tation en moyen roulant, la réhabilitation des écoles rurales et communales, la sécurisation, l'électrification et l'adduction en eau des écoles.

Au lycée Richard Nguema Bekale, le proviseur Julien Ovono Ella, au nom de ses collègues du lycée d'Excellence et du CES Edouard Ekogha Mengue, a énuméré les problèmes qui freinent

le bon déroulement des enseignements dans les établissements secondaires publics. A savoir, les effectifs pléthoriques, le manque de budgets de fonctionnement, l'insécurité, la consommation des drogues par certains élèves, les violences en milieu scolaire, les difficultés d'accès dans l'établissement (le cas du lycée d'Ex-

cellence, situé à plus de trois kilomètres de la ville), l'absence de latrines (au lycée Richard Nguema Bekale).

Pour sa part, Roland Ndong Nguema, proviseur du lycée technique Bernard Obiang, a relevé le déficit de plus de 200 tables-bancs dans son établissement, l'insuffisance de budget de fonctionnement depuis

2015 et de matériel adéquat pour la formation des élèves. Le gouverneur a, d'ailleurs, pu visiter les ateliers de mécanique-auto, menuiserie industrielle, métiers du bois, ébénisterie.

Au nom des établissements confessionnels (lycée évangélique Marie Nkone de Nfoul, lycée de l'Alliance chrétienne et missionnaire Effa Ndong d'Oyem et lycée catholique Mgr François Ndong d'Angone), Paulin Obou'ou Eyenga a indiqué que leurs établissements rencontrent les mêmes difficultés que ceux du secteur public. Il s'est surtout appesanti sur le manque d'enseignants scientifiques, la vétusté du matériel, la coupure depuis 2016, de la subvention allouée par l'Etat à leurs établissements et des tracasseries policières dont sont souvent victimes des enseignants et élèves, aux heures de pointe.

Au vu de toutes ces doléances, Joël Ogouma a promis de transmettre fidèlement à qui de droit, les diverses préoccupations des chefs de établissements visités.

Les brèves de Bitam

Où trouver de l'eau potable ?



Photo : Julie Nguimbi

Les habitants du village Medoumou-centre, dans le canton Mboa, à une vingtaine de kilomètres de Bitam, sont au bord du désarroi. Et pour cause. Depuis plus de cinq mois, elles sont privées d'eau potable. La pompe hydraulique qui leur fournissait de l'eau étant tombée en panne. Une énième avarie qui semble perdurer. Pour étancher avoir le précieux liquide, la population est obligée de puiser l'eau d'une source exposée aux microbes, au fond d'une vallée. C'est pourquoi, on redoute l'apparition des épidémies. Autant prévenir dès maintenant que guérir...

Choisissez votre gare



Photo : Julie Nguimbi

A Bitam, chef-lieu du département du Ntem, les transporteurs urbains sont très bien organisés. C'est dle constat. En effet, les points d'embarquement sont établis en fonction des destinations. A titre d'exemple, ceux qui se rendent à Agnizock prennent leur départ en face du magasin "Le mondial"; ceux des TP, au carrefour de la Démocratie, etc. Là, les taxis s'alignent pour charger par ordre d'arrivée. Selon Oumarou, taximan, cette organisation permet d'économiser le carburant, au lieu de tourner dans la ville. "Je gagne environ 20 000 francs/jour et je

mets 10 000 francs de carburant le matin", soutient-il.

Des vivres à même le sol



Photo : Julie Nguimbi

Le marché de Bitam est à l'étroit. La construction d'un nouvel espace qui offrirait aux commerçants de la ville de meilleures conditions de travail, pourrait bien être l'une des priorités des nouvelles autorités municipales. En attendant, les revendeurs, appelés ici "bayame", continuent d'exercer en plein air, au bord de la voie publique, leurs produits à même le sol, à la merci des intempéries et exposés aux risques d'accidents en cas de dérapage d'un véhicule.